

Marais de Rochefort

Site Natura 2000 n° 27

Lettre d'information NATURA 2000

n° 1 - juillet 2006

ÉDITORIAL

Le marais de Rochefort, un site Natura 2000 opérationnel

Le marais de Rochefort fait l'objet, depuis de nombreuses années, de démarches visant la préservation du riche patrimoine naturel qu'il abrite. L'élaboration du Document d'Objectifs (Docob) Natura 2000 des marais de Rochefort a été l'occasion d'une vaste concertation entre 2002 et 2005 au sein de groupes de travail et d'un comité de pilotage réunissant les représentants des collectivités, usagers, professionnels, associations et services de l'Etat.

Validé en avril 2005, le Docob de ce site est opérationnel depuis l'arrêté signé par le Préfet de Charente-Maritime le 4 janvier 2006. Le marais de Rochefort fait ainsi partie des premiers sites de Charente-Maritime doté d'un Docob approuvé. Ce document, faisant office de "plan de gestion", comporte une synthèse des inventaires biologiques et socio-économiques. Il détaille également les objectifs, un programme d'actions et il intègre des notes techniques et cartographiques complémentaires. Il constitue un document de référence qui peut être consulté dans chacune des mairies concernées.

La phase d'animation est désormais lancée en concertation avec tous les partenaires locaux. Dans le prolongement du travail réalisé pour l'élaboration du Docob, cette mission d'animation a été confiée à la LPO en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime.

C'est avec plaisir que j'introduis cette première lettre d'information du site Natura 2000 des marais de Rochefort. Elle aura pour objectif, à l'avenir, d'informer régulièrement sur l'état d'avancement de la démarche. Je vous en souhaite bonne lecture.

Monsieur Michel HEUZE
Sous-Préfet de Rochefort



Vue aérienne du marais de Voutron.

Photo A. Barathieu/LPO

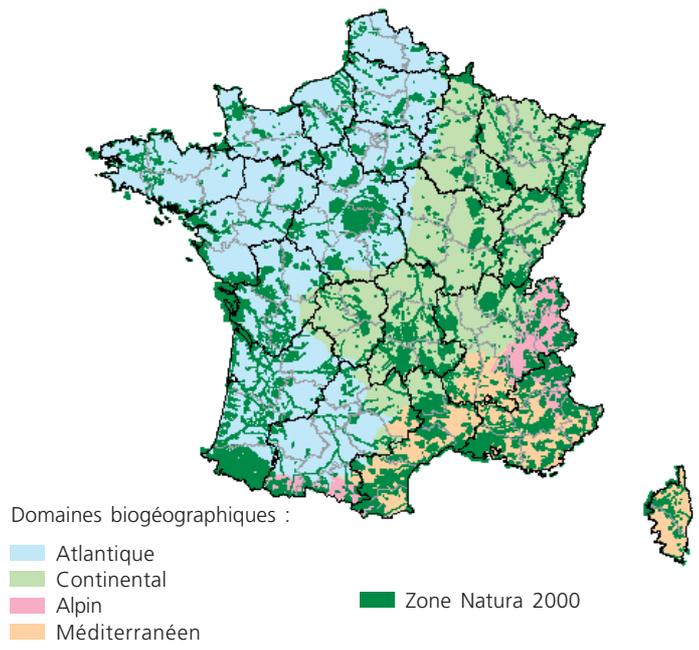


NATURA 2000, UN RÉSEAU EN COURS DE FINALISATION EN FRANCE

Carte des zones Natura 2000 en France

Le réseau Natura 2000, issu des directives européennes Oiseaux de 1979 et Habitats, Faune, Flore de 1992, regroupe un ensemble de sites sélectionnés, comme les marais de Rochefort, pour l'originalité et la richesse de leur patrimoine naturel au niveau européen. Les Etats s'engagent dans une gestion durable tenant compte des usages préexistants, les milieux naturels en place étant souvent le résultat d'activités humaines qu'il faut maintenir.

En France, l'année 2006 est marquée par une accélération des démarches pour l'achèvement du réseau Natura 2000. Avec l'ajout de plus de 300 sites, le réseau Natura 2000 représentera environ 1 700 sites soit 10 % de la surface du territoire national. Un des objectifs prioritaires est également de conforter la mise en place de la gestion contractuelle des sites. La Charente-Maritime compte une trentaine de site pour une surface représentant environ 17 % du département. Cette forte proportion est principalement liée aux larges surfaces des marais Charentais.



(Source : MNHN et MEDD, <http://natura2000.environnement.gouv.fr>)

LES ENJEUX NATURA 2000 À L'ÉCHELLE DES MARAIS DE ROCHEFORT



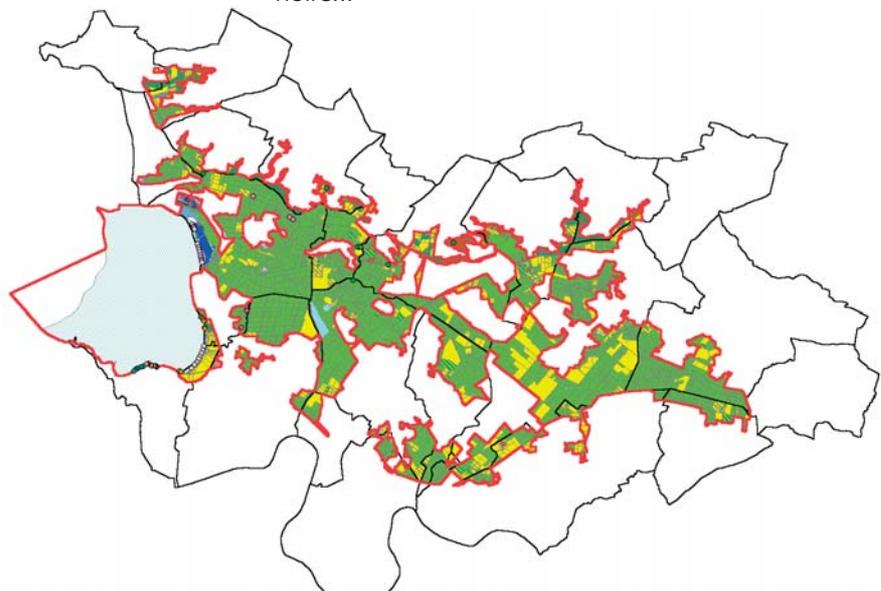
Photo Jacques Troignon

Cuivré des marais.

De grands ensembles de prairies de marais parcourus par un important réseau de fossés et canaux en eau douce caractérisent le paysage des marais situés au nord de Rochefort. S'y ajoutent les vasières de la baie d'Yves, les dunes et dépressions arrière-dunaires, les zones bocagères et boisements de bordure du site et des milieux beaucoup plus localisés tels que les roselières et pelouses calcaires.

La diversité de ces milieux contribue à une **richesse floristique et faunistique élevée**. Ces marais constituent une zone refuge pour des espèces patrimoniales telles que la Loutre ou le Vison d'Europe. Ces marais littoraux sont aussi situés sur **l'une des principales voies de migration des oiseaux en Europe**. Ces milieux présentent une très forte productivité biologique et un climat hivernal tempéré : ce sont donc des lieux privilégiés de halte migratoire et de stationnement en hiver pour les anatidés et limicoles. En période de nidification, les prairies de marais constituent des zones d'alimentation et de reproduction pour l'avifaune : Echasse blanche, Guifette noire...

— Périphérie du site Natura 2000 des marais de Rochefort réajusté suite aux consultations communales du printemps 2003
— Limites communales



Carte des habitats du marais de Rochefort (Source : LPO, Chambre d'Agriculture 17, 2002)

DOCOB MARAIS DE ROCHEFORT : 5 ANS DE MISE EN ŒUVRE



Photo Philippe Prigent

Héron pourpré.

5 lignes d'actions qui répondent aux enjeux environnementaux et socio-économiques :

- le maintien des prairies naturelles de marais et des systèmes d'élevage ;
- le maintien d'un réseau hydraulique de qualité et en bon état de fonctionnement ;
- l'entretien et la restauration des milieux littoraux (vasières, dunes...) ;
- la gestion, la restauration et le suivi des principaux milieux naturels composant le marais (prairies, maillage bocager, roselières...) ;
- l'amélioration des connaissances et la préservation des espèces de faune remarquables (Loutre et Vison d'Europe, Chauves-souris, hérons nicheurs, Guifette noire...).



Photo Gilles Martin

Vison d'Europe.

DES CONTRATS POUR AGIR

La conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire est réalisée par les acteurs locaux. Les ayant droits : agriculteurs, propriétaires, communes, associations... peuvent s'engager, sur la base du volontariat, dans un contrat avec l'Etat pour mettre en œuvre les actions du Document d'Objectifs. Que ce soit une mesure agri-environnementale pour une parcelle agricole, ou un contrat Natura 2000 pour tout autre milieu, l'engagement fixe les opérations à réaliser selon un cahier des charges et l'aide financière correspondante.

• Les mesures agri-environnementales sur les espaces agricoles

Des contrats répondant déjà aux objectifs de maintien de l'élevage et des prairies existent depuis plus de 10 ans. Ces contrats sont confortés dans le cadre de la démarche Natura 2000. Le marais de Rochefort a déjà fait l'objet de 4 générations de programmes agri-environnementaux : OGAF-environnement à partir de 1991, Opération Locale Agri-environnementale (OLAE) à partir de 1997, Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) à partir de 2000 et Engagement Agri-Environnemental (EAE) en 2003. La mise en œuvre des mesures agri-environnementales se fait à présent dans le cadre des Contrats d'Agriculture Durable (CAD).

Rapide résumé des cahiers des charges des mesures agri-environnementales avec trois niveaux d'engagement possibles :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Rémunération	153 € / ha (183,60 € / ha en zone Natura 2000)	228,80 € / ha (274,56 € / ha en zone Natura 2000)	305 € / ha (366 € / ha en zone Natura 2000)
Fertilisation	60 U NPK	Aucune fertilisation minérale	
Date de fauche	20/05	1 ^{er} /06	Date variable en fonction des objectifs biologiques
Taux de chargement moyen annuel	De 0,6 à 1,4 UGB/ha Pas de surpâturage, ni de sous-pâturage - broyage ou fauche des refus		
Taux de chargement instantané		Entre 1/03 et 15/04 <2,5 UGB / ha	Variable en fonction des objectifs biologiques
Traitements phytosanitaires	Interdits sauf pour les charbons et ronces de façon ponctuelle		Aucun
Maintien des aspects paysagers	Maintien de la prairie, entretien des haies, chemins et fossés à la charge de l'exploitant		
Autres engagements	Enregistrement des pratiques de fauche, fertilisation et pâturage. Obligation de participer aux actions de lutte contre les espèces envahissantes		

La signature de ces contrats est accompagnée de la réalisation d'un diagnostic environnemental. Cette démarche permet de préciser l'intérêt environnemental des parcelles souscrites en lien avec les modalités de gestion et le niveau de contractualisation choisi. Elle est également réalisée pour les contrats Natura 2000 hors CAD.

Ce diagnostic est réalisé lors de stages de formation auxquels participe une dizaine d'exploitants. Une majoration de 20 % du montant des aides à l'hectare est accordée pour les parcelles à l'intérieur du périmètre du site natura 2000. L'ensemble des surfaces sous contrats représentent environ 3 800 ha (dont 2 400 ha en CAD). Les conditions de renouvellement des contrats restent incertaines pour l'année 2007. Le prolongement des aides à l'élevage constitue un enjeu majeur pour le maintien des prairies sur le site.



Photo Sébastien Mériaux

Visite de terrain dans le cadre de la contractualisation des CAD.

• Les contrats Natura 2000

Afin de gérer et restaurer certains milieux naturels tels que les roselières, les mégaphorbiaies, les alignements remarquables de frênes têtards, les pelouses calcaires..., le contrat Natura 2000 fixe un cahiers des charges conforme aux objectifs du Document d'Objectifs. L'engagement, pour une durée minimale de 5 ans, précise les actions prévues, le calendrier de réalisation et le montant de l'aide. Le contrat Natura 2000 pourra également concerner une prairie qui ne serait pas déclarée dans le relevé PAC.

LES CHANTIERS À OUVRIR EN 2006

• La rédaction de l'arrêté préfectoral de mise en œuvre du DOCOB

Il comprend les cahiers des charges des mesures agri-environnementales pour les parcelles agricoles et des mesures relatives aux contrats Natura 2000 pour les autres milieux.

• La préfiguration de la charte Natura 2000

Ce nouvel outil, issu de la récente Loi sur le Développement des Territoires Ruraux, est un document qui devra être annexé au Document d'objectifs. Il permettra, de manière souple, de marquer un engagement favorable à Natura 2000 et de faire reconnaître les bonnes pratiques existantes sur le territoire favorables aux enjeux faune et flore.

• Le lancement d'actions et d'études permettant d'améliorer les connaissances sur le site

Il s'agit d'étudier le calendrier de lancement des actions et des études et d'établir leur plan de financement.

ANIMATEURS LOCAUX

Les animateurs se tiennent à votre disposition pour toute information concernant la mise en œuvre du Documents d'Objectifs et les procédures liées à Natura 2000 sur le territoire des marais de Rochefort.

Vous pouvez contacter :



Photo Christophe Egretreau

Iris spuria.

Estelle KERBIRIOU
Ligue pour la Protection des Oiseaux
Corderie royale - BP 90263
17305 ROCHEFORT CEDEX
Tél. 05 46 82 12 34
Fax. 05 46 82 12 50
estelle.kerbiriou@lpo.fr

Sébastien MERIAU
Chambre d'Agriculture
2 avenue Fétilly
17074 La Rochelle Cedex 09
Tél. 05 46 50 45 30
Fax. 05 46 34 17 64
economie-territoires@charente-maritime.chambagri.fr